

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 817.426, un actif net de D : 790.885 et un bénéfice de D : 48.808.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation.

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,58% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>568 311,070</u>	<u>608 072,194</u>
Actions et droits rattachés		239 498,300	291 431,608
Obligations et valeurs assimilées		289 331,920	288 071,441
Titres des Organismes de Placement Collectif		39 480,850	28 569,145
Placements monétaires et disponibilités		<u>249 114,882</u>	<u>161 037,785</u>
Placements monétaires	5	78 643,200	75 816,527
Disponibilités		170 471,682	85 221,258
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>817 425,952</u>	<u>769 109,979</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	10 065,123	4 613,283
Autres créditeurs divers	7	16 475,858	3 082,208
TOTAL PASSIF		<u>26 540,981</u>	<u>7 695,491</u>
ACTIF NET			
Capital	8	784 464,915	742 318,971
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,988	2,677
Sommes distribuables de l'exercice		6 417,068	19 092,840
ACTIF NET		<u>790 884,971</u>	<u>761 414,488</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>817 425,952</u>	<u>769 109,979</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	28 917,155	35 885,507
Dividendes		15 477,155	22 445,507
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 440,000	13 440,000
Revenus des placements monétaires	10	417,928	415,790
Revenus des prises en pension	11	5 995,452	4 141,037
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 330,535	40 442,334
Charges de gestion des placements	12	(24 095,393)	(18 324,403)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 235,142	22 117,931
Autres charges	13	(4 815,749)	(3 039,961)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 419,393	19 077,970
Régularisation du résultat d'exploitation		(2,325)	14,870
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 417,068	19 092,840
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2,325	(14,870)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(1 540,921)	(671,581)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	44 056,079	(4 754,399)
Frais de négociation de titres		(126,876)	(12,738)
RESULTAT DE L'EXERCICE		48 807,675	13 639,252

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Année 2022</u>	<u>Année 2021</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>48 807,675</u>	<u>13 639,252</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	6 419,393	19 077,970
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 540,921)	(671,581)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 056,079	(4 754,399)
Frais de négociation de titres	(126,876)	(12,738)
	<u>(19 092,528)</u>	<u>(4 403,434)</u>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		
	<u>(244,664)</u>	<u>(3 180,369)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
- Capital	-	3 362,637
- Régularisation des sommes non distribuables	-	54,353
- Régularisation des sommes distribuables	-	15,735
Rachats		
- Capital	(230,246)	(6 609,321)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12,092)	36,205
- Régularisation des sommes distribuables	(2,326)	(39,978)
	<u>29 470,483</u>	<u>6 055,449</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET		
ACTIF NET		
En début de l'exercice	761 414,488	755 359,039
En fin de l'exercice	790 884,971	761 414,488
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 448	6 476
En fin de l'exercice	6 446	6 448
	<u>122,694</u>	<u>118,085</u>
VALEUR LIQUIDATIVE		
	<u>6,41%</u>	<u>1,83%</u>
TAUX DE RENDEMENT		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélon Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélon Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022, ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 568.311,070 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		284 561,088	239 498,300	30,28%
	- Actions & droits rattachés	-	284 561,088	239 498,300	30,28%
TN0001800457	BIAT	596	32 475,205	52 631,568	6,65%
TN0003400058	AMEN BANK	700	18 960,000	18 227,300	2,30%
TN0007140015	ASSAD	10 186	50 404,730	10 899,020	1,38%
TN0001000108	MONOPRIX	1 720	40 006,911	10 488,560	1,33%
TN0001100254	SFBT	2 601	33 156,556	35 019,864	4,43%
TN0007270010	TPR	4 892	23 922,427	19 969,144	2,52%
TN0003900107	UIB	1 722	40 400,800	40 987,044	5,18%
TN0003000452	ASTREE	378	18 954,914	19 656,000	2,49%
TN0007570013	EURO-CYCLES	200	5 094,000	5 083,800	0,64%
TN0007550015	CITY CARS	2 480	21 185,545	26 536,000	3,36%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	289 331,920	36,58%
	Bons du trésor assimilables	-	270 928,000	289 331,920	36,58%
TN0008000572	- BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	289 331,920	36,58%
	-	-			
	Titres des Organismes de Placement Collectif		39 723,943	39 480,850	4,99%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélion Monéo	370	39 723,943	39 480,850	4,99%
	TOTAL		595 213,031	568 311,070	71,86%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			69,52%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût	intérêts courus	Plus (moins)	Valeur	Plus (moins)
	d'acquisition	nets	values latentes	au 31 décembre	values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	633 433,234	9 684,164	(35 045,204)	608 072,194	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	12 729,340			12 729,340	
Titres OPCVM	104 134,436			104 134,436	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(62 407,249)			(62 407,249)	43 319,351
Titres OPCVM	(92 676,730)			(92 676,730)	736,728
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			(1 540,921)	(1 540,921)	
Variations des intérêts courus		-		-	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	595 213,031	9 684,164	(36 586,125)	568 311,070	44 056,079

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 78.643,200, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
PL 8.27 18012023 30J BTE DEFENSIF	Créances sur opérations de pensions livrées	78 409,040	78 643,200	9,94%
	Pension livrée BTE au 18/01/2023 à 8,27% pour 30 jours	78 409,040	78 643,200	9,94%
	TOTAL	78 409,040	78 643,200	9,94%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		9,62%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 10.065,123 contre D : 4.613,283 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 238,853	1 187,886
Rémunération variable du gestionnaire	8 526,250	3 125,377
Rémunération du dépositaire	300,020	300,020
Total	<u>10 065,123</u>	<u>4 613,283</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 16.475,858 contre D : 3.082,208 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 115,814	2 602,218
Redevance du CMF	67,164	64,401
Etat, retenue à la source	149,905	115,589
SOMMES A REGLER	12 742,975	-
Autres	400,000	300,000
Total	<u>16 475,858</u>	<u>3 082,208</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	742 318,971
Nombre de parts émises	6 448
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(230,246)
Nombre de parts rachetées	(2)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 540,921)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 056,079
Régularisation des sommes non distribuables	(12,092)
Frais de négociation de titres	(126,876)

Capital au 31-12-2022

Montant	784 464,915
Nombre de parts	6 446
Nombre de copropriétaires	4

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 28.917,155, contre D : 35.885,507 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	13 440,000	13 440,000
Dividendes		
-		
-des titres cotés	13 520,915	13 608,515
-		
-des titres OPCVM	1 956,240	8 836,992
TOTAL	28 917,155	35 885,507

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 417,928 contre D : 415,790, au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	417,928	415,790
TOTAL	417,928	415,790

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 5.995,452, contre D : 4.141,037 à la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 24.095,393 contre D : 18.324,403 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 379,143	14 009,026

Rémunération variable du gestionnaire	8 526,250	3 125,377
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	24 095,393	18 324,403

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 4.815,749 contre D : 3.039,961 au 31 décembre 2021, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	779,573	759,497
Honoraires commissaire aux comptes	3 592,636	1 939,904
Services bancaires	30,940	28,560
Publications	400,000	300,000
Autres	12,600	12,000
Total	4 815,749	3 039,961

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,481	6,272	4,800	5,276	5,994
Charges de gestion des placements	(3,738)	(2,842)	(3,386)	(3,919)	(2,776)
Revenus net des placements	<u>1,743</u>	<u>3,430</u>	<u>1,414</u>	<u>1,356</u>	<u>3,218</u>
Autres charges	(0,747)	(0,471)	(0,677)	(0,548)	(0,492)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,996</u>	<u>2,959</u>	<u>0,737</u>	<u>0,809</u>	<u>2,725</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,000)	0,002	(0,051)	(0,114)	(0,099)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,996</u>	<u>2,961</u>	<u>0,686</u>	<u>0,695</u>	<u>2,626</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,239)	(0,104)	1,557	8,374	3,779
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,835	(0,737)	0,423	(4,828)	(1,554)
Frais de négociation de titres	(0,020)	(0,002)	(0,003)	(0,019)	(0,026)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>6,576</u>	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>7,572</u>	<u>2,115</u>	<u>2,714</u>	<u>4,336</u>	<u>4,925</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>6,576</u>	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	0,014	0,006	(0,013)	(0,146)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>6,574</u>	<u>(0,829)</u>	<u>1,983</u>	<u>3,514</u>	<u>2,054</u>
Distribution de dividende	2,961	0,686	0,695	2,626	0,996
Valeur liquidative	122,694	118,085	116,639	114,665	113,082

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	3,10%	2,42%	2,93%	3,44%	2,50%
Autres charges / actif net moyen	0,62%	0,40%	0,59%	0,48%	0,44%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,83%	2,52%	0,59%	0,61%	2,36%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélicon Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Hélicon Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélicon Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .